

Le 2 février 2026

Objet : Inscription pour l'année scolaire 2026-2027

Cher(s) parent(s),

Nous vous informons que le formulaire de réinscription de votre enfant, pour l'année scolaire 2026-2027, a été déposé dans le **Mozaïk Parents**.

Prenez note que la réinscription des élèves est le processus obligatoire par lequel les parents doivent confirmer la poursuite ou non de la scolarité de leur enfant dans leur centre de services scolaire actuel, en vue de la prochaine année scolaire. **Les élèves en transition entre le primaire et le secondaire doivent également remplir ce formulaire de réinscription en ligne.**

Nous souhaitons également vous informer que cette opération administrative n'a pas pour objectif de confirmer l'école de fréquentation ou le classement des élèves pour la prochaine année scolaire. **L'école que fréquentera votre enfant en septembre prochain vous sera confirmée entre les mois de juin et août, soit après la période de classement et celle de la répartition des élèves dans chacun des établissements du CSSMI.**

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE

- L'inscription de votre enfant doit être confirmée **au plus tard le 20 mars 2026.**

Réinscrire votre enfant au CSSMI ou Signaler son départ du CSSMI

Choisir l'action qui s'applique à votre situation : **Réinscrire votre enfant au CSSMI** ou **Signaler son départ du CSSMI**. Important : Vous devez signaler le départ de votre enfant uniquement dans le cas où celui-ci ne fréquentera pas une école primaire ou secondaire du CSSMI. En signalant son départ, nous comprendrons que celui-ci ne poursuivra pas sa scolarité dans notre centre de services scolaire l'an prochain.

Transition du primaire au secondaire

Si votre enfant du primaire poursuit ses études en 1^{re} secondaire l'an prochain au CSSMI, vous devez le réinscrire normalement.

Déménagement dans un autre secteur du CSSMI

Si vous prévoyez déménager dans le secteur d'une autre école du CSSMI l'an prochain, vous ne devez pas signaler son départ à l'école prévue, mais plutôt demander un changement d'adresse à l'école.

Signature officielle et confirmation d'inscription

Lire les **Renseignements importants** et cocher la case de confirmation (cette étape constitue la signature officielle du formulaire). Une fois la fiche d'inscription signée, vous pourrez la consulter en tout temps via la tuile **Inscription** dans le Portail Parents.

Fiche santé et autorisations parentales

Enfin, une fois le formulaire soumis, vous serez invités à vous rendre dans la section **Ressources** puis **Centre de services scolaire** pour remplir les formulaires **Fiche santé** et **Autorisations parentales**.

**IMPORTANT
À FAIRE**

... 2

Changement d'adresse

Le changement d'adresse en ligne est permis, mais le formulaire officiel permettant de confirmer la nouvelle adresse de l'élève vous sera envoyé également par courriel. Le changement d'adresse devra être appuyé par deux pièces justificatives sur lesquelles figurent la nouvelle adresse de l'élève ainsi que le nom de l'autorité parentale à qui appartient cette adresse. Prenez note que la signature des deux parents pourrait être requise dans certains cas.

Vous trouverez la liste complète des documents acceptés sur le site internet du CSSMI en empruntant le lien suivant :

<https://www.cssmi.qc.ca/ecoles/inscription/admission-inscription/documents-requis-pour-toute-demande-dadmission>.

Demande de changement d'école

Les parents qui souhaitent se prévaloir d'un choix d'école, autre que l'école de desserte, doivent le faire en remplissant le [Formulaire en ligne pour une demande de choix d'école 2026-2027 à l'adresse suivante](#) :

<https://www9.cssmi.qc.ca/formulaire-parent/demandes>.

Retour à l'école de desserte

Votre enfant ne fréquente pas son école de desserte cette année et vous souhaitez qu'il y retourne l'an prochain? Un transfert vers son école de desserte peut être demandé si l'une des situations suivantes s'applique :

- Il est actuellement inscrit dans une école primaire ou secondaire à projet régional ;
- Son aire de desserte a été modifiée cette année ou lors d'une année précédente ;
- Il a fait l'objet d'un transfert administratif cette année ou dans une année précédente.

Si votre enfant correspond à l'un de ces cas, vous devez obligatoirement remplir le [Formulaire en ligne pour une demande de transfert à l'école de desserte 2026-2027 à l'adresse suivante](#) :

<https://www9.cssmi.qc.ca/formulaire-parent/demandes>.

Service de garde

La date d'ouverture pour faire l'inscription en ligne au service de garde et au service du dîner pour la prochaine année scolaire sera possible d'ici peu. Un courriel sera envoyé aux parents le moment venu. Pour des informations additionnelles, vous pouvez rejoindre Mme Annie Lamontagne par courriel : sdg.ef@cssmi.qc.ca ou par téléphone au 450 491-2924 poste 1.

Choix de cours - Secondaire

Seuls les élèves réinscrits pourront procéder à leur(s) choix de cours pour l'an prochain le moment venu.

Au plaisir d'accueillir à nouveau votre enfant au CSSMI pour la prochaine rentrée scolaire.

Karine Beaulieu
Directrice